

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Relais Gironde - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement matériel et immobilier - Création d'un centre de tri à Bordeaux nord - Subvention - Autorisation - Convention

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation du Relais Gironde

Le Relais, membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), est un réseau d'entreprises qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques.

Parmi celles-ci, l'activité textile a connu un rapide développement. En quelques années, le Relais est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France. Le Relais est leader français dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures (TLC).

Créé en 2008 à Bordeaux, le Relais Gironde est une société coopérative et participative (SCOP) qui fait partie du réseau d'entreprises à but socioéconomique Le Relais. Il lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes par la création d'emplois durables pour des personnes en grande difficulté sociale.

Pour cela, Le Relais a principalement développé une activité de collecte, de tri et de recyclage de textiles usagés (vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie...). Son action sur le territoire girondin a permis de créer 30 emplois depuis son implantation (dont plus de la moitié sont en contrat d'insertion).

Contexte du projet

En 2009 Le Relais a remporté le Prix de l'Entrepreneur social, ce qui lui a permis de faire appel en suivant à un cabinet de conseil en stratégie, le Boston Consulting Group, pour mener une étude prospective sur son activité. Il est ressorti de cette étude que le marché textile est en rapide évolution, intensifiée par la mise en place de la contribution textile et la concurrence grandissante du secteur privé classique (Suez SITA, ...) dans le secteur textile, secteur jusque là majoritairement représenté par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Dans ce contexte Le Relais Gironde s'est considérablement développé entre 2008 et aujourd'hui dans la collecte, le tri et la revalorisation des textiles, soutenu par le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de Bordeaux Métropole et l'Agenda 21 de la Ville de Bordeaux. De plus, les estimations réalisées en 2011 sur le territoire de Bordeaux Métropole ont fait état d'un gisement de plus de 6 000 tonnes de textiles par an, et donc une source d'approvisionnement très importante pour un acteur comme Le Relais Gironde.

Fort de son système très visible de points de collecte dans les communes de Gironde et au sein de Bordeaux Métropole, Le Relais Gironde souhaite aujourd'hui avoir son propre centre de tri textile, afin de limiter les surcoûts de traitement des matières collectées auprès de prestataires externes.

Présentation du projet d'investissement matériel et immobilier en 2014

En avril 2014 Le Relais Gironde a prospecté un bâtiment de 3 724 m², situé au 517 Boulevard Alfred Daney (ancien site logistique de la société Olivier Bertrand Distribution), qu'elle a pu prendre à bail dans le cadre de son projet. Depuis, la structure a obtenu les autorisations pour procéder à des travaux d'aménagement du bâtiment, ainsi que des investissements en nouveau matériel de production sur site, le projet ne nécessitant pas de permis de construire car il se fait à partir d'un bien existant en état d'usage.

Un investissement global de 1 053 566 € a ainsi été chiffré par Le Relais Gironde, comprenant deux déclinaisons :

- L'aménagement du site et la mise aux normes (310 196 €) : les travaux à réaliser dans le cadre du projet consistent à réaménager une partie des locaux sociaux du bâtiment pour les rendre plus fonctionnels pour l'activité de tri. Le bâtiment possède également un atelier où des travaux de réaménagement de l'espace sont nécessaires pour y installer des machines de production, pour compartimenter des espaces de stockage des matières textiles dans le respect des normes incendie (murs coupe-feu), et y améliorer les conditions de travail (installation d'appareils de chauffage et d'éclairage).

D'autres travaux sont également nécessaires pour aménager et rééquiper des sanitaires pour le personnel dans le respect des normes d'accessibilité, pour rénover les vestiaires hommes et femmes (électricité et peinture), pour aménager un réfectoire (carrelage, peinture et électricité), pour réaménager des espaces de bureaux (sols, faux plafonds, peinture et électricité). Enfin, l'espace atelier est aménagé en fonction du schéma d'organisation du processus de tri des textiles d'habillement, en vue d'optimiser les flux de matières. L'ensemble des travaux concerne donc des lots d'électricité, de chauffage, de menuiserie, de flocage, de charpente mécanique et de gros œuvre.

- L'installation des équipements de production (743 370 €): Le Relais nécessite un équipement de tri très spécifique, qui se compose d'une ligne de tri sur tapis (1 tapis de craquage des sacs de textiles, 1 tapis de tri principal et 1 convoyeur), d'une presse à balles de 120 tonnes pour regrouper les textiles de façon compacte et par type, de 50 bacs de manutention pour les transferts de matière entre les différentes machines, et d'une plateforme de pesée.

Le démarrage de ce centre de tri, programmé pour le 1^{er} décembre 2014, prévoit la création de 24 nouveaux emplois sur site (dont une vingtaine en contrat d'insertion). Il permettra au Relais Gironde de traiter les tonnages de textiles localement et donc de limiter son

empreinte carbone, ainsi que de mettre en œuvre une activité écoresponsable qui permet un détournement des déchets textiles TLC avec 95% de revalorisation des textiles collectés.

Plan de financement de l'investissement matériel et immobilier

Bordeaux Métropole est sollicitée pour intervenir financièrement dans le cadre du projet matériel et immobilier du Relais Gironde, dont le budget prévisionnel est de 1 053 566 €.

Les retombées de ce projet sont positives en termes d'emplois, puisque outre les 30 emplois déjà existants au sein du Relais Gironde, et qui vont être rassemblés sur Bordeaux, il y aura également la création de plus d'une vingtaine de postes *ex nihilo*, dont la majorité sont en insertion.

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Investissements		Apport RVDS*	100 000
Aménagement et mise aux normes	310 196	Banque	453 566
Equipement de production	743 370	ADEME	300 000
		Conseil Régional Aquitaine	100 000
		Bordeaux Métropole	100 000
TOTAL (en €)	1 053 566	TOTAL (en €)	1 053 566

* Le Relais Val de Seine : entité-mère de la SCOP Le Relais Gironde dont la contribution en ressources constitue un apport en fonds propres.

Il est à noter que Le Relais Val de Seine a renforcé son apport en fonds propres de 53 566 € à 100 000 €, tout en diminuant son recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du projet. Sa contribution est ainsi portée à même hauteur que celle des collectivités publiques engagées dans le financement de cet investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Règlement CE n°n1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2007 – 1282 du 28 août 2007, relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole sur les aides aux entreprises adopté en Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser le développement de l'emploi et des entreprises,

- que l'économie sociale et solidaire constitue un secteur privilégié de la politique de soutien aux acteurs économiques, identifiée comme un vecteur de création d'activités et d'emplois par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2011 en Conseil de Communauté,
- que Le Relais Gironde est une SCOP œuvrant, de par ses activités, dans le cadre de l'insertion des personnes en difficulté socioprofessionnelle, ainsi que dans le cadre de l'ESS,
- que par ce projet, Le Relais Gironde s'engage à créer plus d'une vingtaine d'emplois supplémentaires sur site, qu'il s'agisse d'emplois classiques ou d'emploi en insertion.

DECIDE

Article 1 : L'attribution à la SCOP Le Relais Gironde d'une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son projet immobilier est approuvée,

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite aide à la SCOP Le Relais Gironde,

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 20422, fonction 90, CDR BD00, Code opération 05P098O001 du budget de l'exercice principal en cours.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 20 FÉVRIER 2015

Mme CHRISTINE BOST